

Fiche technique de sécurité

conformément au règlement (UE) n° 830/2015



KRONE-GIPS

Désignation commerciale : KRONE Haftputzgips - Plâtre pour enduit adhésif

Révision le : 25.10.2016

Date d'entrée en vigueur : 01.01.2017

Version : 5

Remplace la version : 4 du 01.02.2016

Section 1 : Désignation de la matière respectivement du mélange et de l'entreprise

1.1 Identifiant du produit

Désignation commerciale :

Krone Plâtre pour enduit adhésif

Nom de la matière :

Mélange pulvérulent à base de sulfate de calcium

N° CAS :

7778-18-9

N°CE :

231-900-33

1.2 Utilisations dûment identifiées de la matière ou du mélange et utilisations qu'il convient d'éviter

Utilisation du mélange :

Mortier sec à mélanger avec de l'eau et utilisable ensuite comme enduit adhésif pour les murs et les plafonds en intérieur.

Utilisations dûment identifiées :

Application industrielle

Application artisanale

application par les consommateurs privés,

Utilisations qu'il convient d'éviter :

Non connues

1.3 Détails sur le fournisseur qui délivre la fiche technique de sécurité

Fabricant / fournisseur :

Hilliges Gipswerk GmbH & Co. KG

Rue / boîte postale

Hüttenweg 1

Code pays / C.P./ Site

DE – 37520 Osterode

Téléphone :

+49(0) 5522 9909-0

Télécopie :

+49(0) 5522 9909-90

E-mail :

wichmann.mark@krone-gips.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

GIZ-Nord :

+49 (0) 551 19240

Fiche technique de sécurité

conformément au règlement (UE) n° 830/2015



Désignation commerciale : KRONE Haftputzgips - Plâtre pour enduit adhésif

Révision le : 25.10.2016

Date d'entrée en vigueur : 01.01.2017

Version : 5

Remplace la version : 4 du 01.02.2016

Section 2 : Dangers possibles

2.1 Classification de la matière ou du mélange

Règlement (UE) n° 1272/2008

Remarques relatives aux dangers

Pictogramme

H315 Effet corrosif et irritant la peau, catégorie de danger 2 (Skin Irrit.2)

GHS05 –

H318 Grave endommagement/irritation des yeux, catégorie de danger 1 (Eye Dam.1)

Effet corrosif

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 :

Ce produit est classé et étiqueté suivant règlement CLP :

Pictogrammes

de



danger :

GHS05 – Effet corrosif

Terme de signalisation : Danger

Remarques relatives aux dangers : H315 Provoque des irritations de la peau.

H318 Provoque de graves endommagements des yeux.

Consignes de sécurité :

P101 Si une consultation médicale est nécessaire, présenter l'emballage ou l'étiquette

P102 Conserver hors de portée des enfants.

P280 Porter des gants de protection / vêtements de protection / lunettes/masques de protection.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment avec de l'eau et du savon.

P332+P313 En cas d'irritations de la peau : Demander conseil / assistance à un médecin.

P362 Retirer le vêtement contaminé et le laver avant de le remettre.

P501 Mise au rebut du contenu / récipient conformément aux prescriptions locales / régionales / nationales / internationales.

2.3 Autres dangers

Dangers supplémentaires : Le mélange sec peut dégager de la poussière susceptible d'irriter les yeux. L'inhalation répétée d'importantes quantités de poussière augmente le risque de problèmes pulmonaires. Le produit réagit de manière fortement alcaline à l'humidité. Le produit mélangé avec de l'eau peut provoquer de sérieux endommagements de la peau en cas de contact prolongé.

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

Fiche technique de sécurité

conformément au règlement (UE) n° 830/2015



Désignation commerciale : KRONE Haftputzgips - Plâtre pour enduit adhésif

Révision le : 25.10.2016

Date d'entrée en vigueur : 01.01.2017

Version : 5

Remplace la version : 4 du 01.02.2016

Section 3 : Composition / Informations sur les composants

3.1 Matières

Ce produit est un mélange.

3.2 Mélanges

Compre- Sulfates de calcium de différents niveaux d'hydratation, dihydroxyde de calcium (hydrate de
nant : chaux), additifs minéraux, agents de thixotropie ainsi que substances régulant la prise.

Désignation	N° EINECS	N° CAS	Numéro enreg. (REACH)	Teneur	Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	
Dihydroxyde de calcium	215-137-3	1305-62-0	01-211947515 1-45-xxxx	>=1,0 – <10 % et val. pH >= 11,5	Domages aux yeux 1	H318
					Irritation de la peau 2	H315
					STOT Exposition unique 3, Voie d'exposition : inhalation	H335
Sulfate de calcium	231-900-33	7778-18-9	01-211944491 8-26-xxxx	> 50 %	Aucun	

Section 4 : Mesures de premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques d'ordre général :	Aucun effet nocif quand la matière est utilisée de façon conforme. Contient du ciment. Le produit réagit de manière fortement alcaline à l'humidité et il convient donc de protéger la peau et les yeux.
Après inhalation :	Amener à l'air libre et prévenir un médecin.
Après contact cutané :	Enlever le mortier sec et rincer abondamment avec de l'eau.
Après contact oculaire :	En maintenant les paupières ouvertes, laver à l'eau courante pendant au moins 20 minutes et consulter un oculiste.
Après ingestion :	Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau ensuite. Ne pas provoquer de vomissements. Recourir à un traitement médical.
Indications pour le médecin :	Voir le point 4.2

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risque de grave endommagement des yeux.

Le produit, même sec, peut avoir un effet irritant sur une peau humide en cas de contact prolongé, avec pour conséquence des irritations, sinon de graves endommagements de la peau.

Fiche technique de sécurité

conformément au règlement (UE) n° 830/2015



KRONE-GIPS

Désignation commerciale : KRONE Haftputzgips - Plâtre pour enduit adhésif

Révision le : 25.10.2016

Date d'entrée en vigueur : 01.01.2017

Version : 5

Remplace la version : 4 du 01.02.2016

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats ou traitements particuliers

En cas de consultation médicale, présenter si possible la fiche technique de sécurité.

Section 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Remarques d'ordre général : Le produit proprement dit ne brûle pas. En cas d'incendie environnant, les points suivants doivent être observés :

Moyens d'extinction : Tous les moyens d'extinction sont appropriés

appropriés :

Moyens d'extinction non appropriés : Aucun

appropriés :

5.2 Dangers particuliers liés à la matière ou au mélange

Aucun

5.3 Remarques relatives à la lutte contre l'incendie

Équipement de protection spécial : Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant

spécial :

Autres données : Le produit est inflammable

Section 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence à mettre en œuvre dans les cas d'urgence

Personnes et intervenants non formés pour les cas d'urgence : Veiller à une ventilation suffisante.
Utiliser un équipement de protection personnel approprié.
Éviter la formation de poussière.
En contact avec de l'eau, le produit forme un revêtement glissant.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Conserver le mélange au sec, le couvrir pour éviter le dégagement de poussière, ne pas le laisser pénétrer dans les canalisations, les eaux de surface et les eaux souterraines (hausse de la valeur pH).

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Fiche technique de sécurité

conformément au règlement (UE) n° 830/2015



KRONE-GIPS

Désignation commerciale : KRONE Haftputzgips - Plâtre pour enduit adhésif

Révision le : 25.10.2016

Date d'entrée en vigueur : 01.01.2017

Version : 5

Remplace la version : 4 du 01.02.2016

Absorption et séchage mécaniques. En cas de dégagement de poussière, porter un masque et des lunettes de protection.

6.4 Référence à d'autres sections

Lire les points 8 et 13.

Section 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection :	Éviter la formation de poussière et le contact oculaire
Mesures de protection contre l'incendie :	Le produit proprement dit ne brûle pas. Des mesures particulières sont inutiles.
Mesures préventives contre la formation d'aérosol et de poussière :	Tout et autant que cela soit techniquement possible, utiliser des équipements avec aspiration locale.
Remarques relatives à l'hygiène industrielle en général :	Ni manger, ni boire, ni fumer, ni priser sur le poste de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Les vêtements de travail utilisés ne doivent pas être portés hors de la zone de travail.

7.2 Conditions de stockage sûr, en tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Critères exigés des entrepôts et des récipients :	Protéger le produit de l'humidité de l'air et de l'eau. Laisser le produit dans le bidon d'origine pour la conservation.
Remarques relatives au stockage avec d'autres produits :	Ne pas stocker le produit avec des acides. Stocker le produit à l'écart des produits alimentaires.
Autres indications relatives aux conditions de stockage :	Stocker au sec. Garder le récipient hermétiquement fermé.
Classe de stockage :	Corps solide incombustible (LGK 13)

7.3 Utilisations finales particulières

Aucune autre information spécifique n'est disponible.

Fiche technique de sécurité

conformément au règlement (UE) n° 830/2015



KRONE-GIPS

Désignation commerciale : KRONE Haftputzgips - Plâtre pour enduit adhésif

Révision le : 25.10.2016

Date d'entrée en vigueur : 01.01.2017

Version : 5

Remplace la version : 4 du 01.02.2016

Section 8 : Limitation et contrôle de l'exposition/équipement de protection personnel

8.1 Paramètres à contrôler

Valeur limite sur le poste de travail :

Composante avec valeur limite à surveiller sur le poste de travail	Numéro CAS	Type de val. d'évaluation	Valeur d'évaluation (mg/m ³) Base 8 h	Limite de crête (mg/m ³)	Origine	
Valeur limite générale pour la poussière	Aucune	AGW	3 (A) 10 (E)	2 (II) (15 min)	6 (A) 20 (E)	TRGS 900
Dihydroxyde de calcium	1305-62-0	AGW	1 (A)	15 min.	4 (A)	Enreg. REACH
Sulfate de calcium	7778-18-9	AGW	6 (A)			TRGS 900

(A) = fraction alvéolaire poussière

(E) = fraction inhalable poussière

8.2 Limitation et contrôle de l'exposition

Mesures générales de protection et d'hygiène : Cf. section 7

Équipement de protection personnel :

Protection respiratoire :

Porter un masque respiratoire avec filtre FFP 2 en cas de formation de poussière

Protection des mains :

Porter des gants de protection en cas de contact prolongé ou répété avec le produit. Le matériau des gants doit être étanche et résister au produit / à la matière / à la préparation. Choisir le matériau des gants en tenant compte des temps de pénétration, des vitesses de perméation et de la dégradation.

Matériau des gants :

Gants en coton imprégné de nitrile avec label CE

Temps de pénétration du matériau des gants :

Le temps de pénétration doit être demandé au fabricant des gants et respecté.

Protection des yeux :

En cas de risque de projections, porter des lunettes munies de protections latérales (suivant EN 166).

Protection du corps :

Vêtement de travail protecteur

Fiche technique de sécurité

conformément au règlement (UE) n° 830/2015



Désignation commerciale : KRONE Haftputzgips - Plâtre pour enduit adhésif

Révision le : 25.10.2016

Date d'entrée en vigueur : 01.01.2017

Version : 5

Remplace la version : 4 du 01.02.2016

Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques fondamentales

État d'agrégation :	Pulvérulent/solide
Couleur :	Blanc
Odeur :	Inodore (neutre)
Valeur pH (à 20 °C) dans l'état à la livraison :	Sans objet
Valeur pH (à 20 °C) dans une solution aqueuse :	10...13,5 (sous forme de mélange en cas d'utilisation conforme)
Point de fusion/point de congélation :	> 1 000 °C
Point d'ébullition :	Sans objet
Point d'éclair :	Sans objet
Vitesse d'évaporation :	Sans objet
Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non inflammable
Limite d'inflammabilité/explosion supérieure/inférieure :	Sans objet
Pression de vapeur :	Sans objet
Densité de vapeur :	Sans objet
Densité relative :	env. 2,3 ... 3,0 g/cm ³
Densité apparente :	800 – 1 000 kg/m ³
Solubilité dans l'eau (à 20 °C):	< 2 g/l
Coefficient de distribution (n-octanol/eau) :	Sans objet
Température d'auto-inflammation :	Sans objet
Température de décomposition de la matière prise :	Sans objet
Viscosité :	Sans objet
Propriétés explosives :	Non explosive
Propriétés oxydantes :	Non oxydante
Teneur VOC :	0,0 g/kg

9.2 Autres informations

Décomposition thermique du plâtre :

Dans CaSO₄ x ½ H₂O et H₂O à partir de 140 °C

Dans CaO et SO₃ à partir de 1 000 °C

Section 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Au contact avec de l'eau, le mélange prend et durcit. Réagit de manière alcaline.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition (thermique) en cas de stockage et de manipulation conformes.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Fiche technique de sécurité

conformément au règlement (UE) n° 830/2015



Désignation commerciale : KRONE Haftputzgips - Plâtre pour enduit adhésif

Révision le : 25.10.2016

Date d'entrée en vigueur : 01.01.2017

Version : 5

Remplace la version : 4 du 01.02.2016

Réaction avec alliages légers possible en présence d'humidité et formation d'hydrogène.

10.4 Conditions à éviter

Présence incontrôlée d'humidité (la matière prend et durcit).

10.5 Matières incompatibles

Réaction exothermique avec les acides, le produit humide est alcalin et réagit aux acides, sels d'ammonium et métaux communs, par ex. aluminium, étain, laiton.

Formation d'hydrogène à la réaction avec les métaux communs

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun connu.

Section 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Remarques d'ordre général :

Aucune donnée toxicologique n'est disponible.

La classification de la préparation a eu lieu suivant la méthode de calcul conforme aux directives CE. Sur la base de la méthode de calcul de la directive de classification générale de la CE pour les préparations (dernière édition), le produit présente les dangers suivants : irritant. Le produit mélangé avec de l'eau peut provoquer de sérieux endommagements de la peau en cas de contact prolongé.

La sollicitation mécanique simultanée de la peau peut encore renforcer ces effets.

Toxicité aiguë

Aucune information disponible

Irritation primaire de la peau

Irrite la peau et les muqueuses

Irritation primaire des yeux

Forte irritation, risque d'endommagement sérieux des yeux

Inhalation

Irritation des poumons, toux, dyspnée possible

Sensibilisation

Sensibilisation par contact cutané possible. Un effet sensibilisant n'est pas attendu tant que la date de péremption du produit n'est pas dépassée

Section 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Des effets écotoxiques, en particulier une toxicité aquatique, ne sont attendus qu'en cas de dispersion en grandes quantités dans l'eau suite à l'altération de la valeur pH.

12.2 Persistance et dégradabilité

Le mélange n'est pas biodégradable.

Fiche technique de sécurité

conformément au règlement (UE) n° 830/2015



KRONE-GIPS

Désignation commerciale : KRONE Haftputzgips - Plâtre pour enduit adhésif

Révision le : 25.10.2016

Date d'entrée en vigueur : 01.01.2017

Version : 5

Remplace la version : 4 du 01.02.2016

12.3 Potentiel de bio-accumulation

En raison de la faible solubilité dans l'eau et de la stabilité élevée à l'hydrolyse, les processus de transfert entre les organismes et les processus de bio-accumulation sont très peu probables. Les résidus de matériau de construction ne représentent pas de risque toxicologique en cas d'hydratation.

12.4 Mobilité dans le sol

En raison de la faible solubilité dans l'eau, une mobilité dans le sol n'est pas attendue. Les résidus de matériau de construction ne représentent pas de risque toxicologique en cas d'hydratation.

Autres informations écologiques :

Remarques d'ordre général : ne pas laisser le produit parvenir non dilué ou en grandes quantités dans les eaux souterraines, les cours d'eau ou les canalisations.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

12.6 Autres effets nocifs :

La dispersion de grandes quantités dans l'eau entraîne une hausse de la valeur pH. La valeur pH diminue rapidement après dilution (avec de l'eau).

Section 13 : Remarques relatives à la mise au rebut

13.1 Méthode de traitement des déchets

Recommandation : Mise au rebut conformément aux prescriptions administratives.

Liste européenne des déchets :

17 08 02

Déchets de fabrication d'autres matières composites à base de ciment autres que ceux visés à la rubrique 10 13 09 et 10 13 10.

Déchet

Retraitement/recyclage dans les installations possédant l'autorisation pour le code de déchet mentionné plus haut. Mise en décharge des déchets inertes conformément à la décision 2003/33/CE.

Emballage

Les emballages non contaminés et complètement vides peuvent être envoyés au recyclage.

Section 14 : Informations relatives au transport

14.1 Numéro UN

Fiche technique de sécurité

conformément au règlement (UE) n° 830/2015



KRONE-GIPS

Désignation commerciale : KRONE Haftputzgips - Plâtre pour enduit adhésif

Révision le : 25.10.2016

Date d'entrée en vigueur : 01.01.2017

Version : 5

Remplace la version : 4 du 01.02.2016

sans objet.

14.2 Désignation d'emballage UN correcte

sans objet.

14.3 Classes de danger pour le transport

sans objet.

14.4 Groupe d'emballage

sans objet.

14.5 Dangers pour l'environnement

Non applicable.

14.6 Mesures de précautions particulières pour l'utilisateur

Non applicable.

14.7 Transport de matières en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au code IBC

Non applicable.

UN « Model Regulation » :

Sans objet

Section 15 : Prescriptions juridiques

15.1 Prescriptions relatives à la sécurité, à la protection de la santé et de l'environnement / prescriptions

juridiques spécifiques à la matière ou au mélange

Dispositions nationales :

Classe de pollution des eaux du sulfate de calcium :

Faiblement polluant pour l'eau – WGK 1 (annexe 4, VwVwS Allemagne du 27.07.2005 [Disposition administrative relative aux matières polluant l'eau])

Classe de pollution des eaux du dihydroxyde de calcium :

Faiblement polluant pour l'eau – WGK 1 (annexe 4, VwVwS Allemagne du 27.07.2005 [Disposition administrative relative aux matières polluant l'eau])

TRGS 559 (Règles techniques concernant les substances dangereuses)

Poussière minérale

TRGS 900 (Règles techniques concernant les substances dangereuses)

Valeurs limites sur le poste de travail

Prescriptions UVV, BGV, BGR pertinentes
BGR 190

Port d'appareils respiratoires

Fiche technique de sécurité

conformément au règlement (UE) n° 830/2015



Désignation commerciale : KRONE Haftputzgips - Plâtre pour enduit adhésif

Révision le : 25.10.2016

Date d'entrée en vigueur : 01.01.2017

Version : 5

Remplace la version : 4 du 01.02.2016

BGR 192

Port de lunettes et de masques de protection (yeux et visage)

BGR 189

Port de vêtements de travail

BGR 195

Port de gants de protection

15.2 Évaluation de la sécurité chimique de la matière

Une évaluation de la sécurité chimique de la matière mélange n'a pas été effectuée.

Section 16 : Autres informations

Département ayant rédigé la fiche technique :

Hilliges Gipswerk GmbH & Co. KG,
Service Assurance-qualité, Hüttenweg 1,
37520 Osterode am Harz

Contact :

Service Assurance-qualité :
Téléphone : +49(0) 55229909-34
Télécopie : +49(0) 5522 9909 90

Énoncé des phrases H :

H315 Provoque des irritations de la peau.
H318 Provoque de graves endommagements des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Remarques relatives à la formation pour la santé et la sécurité :

www.eurogypsum.org

Autres remarques :

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date d'impression de ce document. Ces informations sont prévues afin de vous donner des repères pour l'utilisation sûre du produit mentionné dans la présente fiche technique de sécurité pour ce qui est du stockage, de la mise en œuvre, du transport et de la mise au rebut. Les informations ne sont pas transmissibles à d'autres produits. Si le produit mentionné dans la présente fiche technique de sécurité est mélangé, mixé ou mis en œuvre, ou encore soumis à un traitement, les informations contenues dans ladite fiche technique de sécurité ne peuvent s'appliquer à la matière ainsi produite tout et autant ce cela n'a pas été stipulé différemment.

Abréviations et acronymes :

AGW Valeur limite sur le poste de travail

CAS Chemical Abstracts Service - Désignation internationale standard pour les substances chimiques

DNEL Derived No-Effect Level – Niveau d'exposition dérivé sans préjudice

EINECS European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances - Inventaire européen des produits chimiques commercialisés

EN Norme européenne

Fiche technique de sécurité

conformément au règlement (UE) n° 830/2015



KRONE-GIPS

Désignation commerciale : KRONE Haftputzgips - Plâtre pour enduit adhésif

Révision le : 25.10.2016

Date d'entrée en vigueur : 01.01.2017

Version : 5

Remplace la version : 4 du 01.02.2016

GHS	Globally Harmonized Systems of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals - Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
IBC-Code	International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk - Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement de navires transportant des produits chimiques [...] dangereux en vrac
MARPOL	Marine pollution (International Convention for the Prevention of Pollution From Ships) - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
PBT	Persistent, bioaccumulative and toxic - Persistant, bioaccumulable et toxique
REACH	Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (CE) n° 1907/2006
STOT	Specific target organ toxicity – Toxicité spécifique à certains organes cibles
TRGS	Prescriptions techniques pour les substances dangereuses
VOC	Composés organiques volatils
vPvB	Very persistent, very bioaccumulative – très persistant et très bioaccumulable